

**COMPTE RENDU REUNION N°7-2023**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC**  
**DU 22 SEPTEMBRE A 18H A LA MAIRIE**

**PRÉSENTS** : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr FUSEAU, Mmes DELMON, NEOLIER, RANSON, Mrs LA SOUDIERE, PAILLAT.

**Excusés** : Mmes DARMAILLAC, MANGEARD, Mrs LESPINARD, PONTCHARRAUD.

M. PONTCHARRAUD a donné pouvoir à Mr FUSEAU.

M. LA SOUDIERE a été élu secrétaire.

**. APPROBATION DU COMPTE RENDU N°6 DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**. M57 DELÉRATION POUR LES AMORTISSEMENTS**

Le conseil municipal fixe, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à partir de cette même date. Il est précisé que la méthode d'amortissement retenue consistera à calculer l'amortissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant la date de versement de la subvention, la dernière annuité.

**. VERIFICATIONS PÉRIODIQUES**

Présentation du tableau des vérifications périodiques. Suite à consultation, SOCOTEC avait déjà été retenu lors de la réunion du 23 Juin 2023 pour effectuer les contrôles électriques et de gaz.

**. ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

M. le Maire présente des relevés de vitesse de Juin 2022 sur la RD 24, effectués par l'ADA Jarnac. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'implanter un radar pédagogique. ÉLANCITÉ a adressé une offre avec 33% de réduction. Une décision modificative est portée au Budget d'un montant de 2 295 € pour cet achat.

**. LOTISSEMENT CHAMPS DU MOULIN**

Suite à l'appel d'offres, présentation du récapitulatif du coût de l'aménagement du lotissement : Montant 109 614.96 € HT. Date de début des travaux par ARE TP : 09 Octobre 2023.

**. AMENAGEMENT DE BOURG**

Une réunion est prévue en Octobre - Constitution du dossier de demande de subvention fin octobre auprès du Département et fin décembre auprès de La Préfecture. L'appel d'offres sera à déposer au cours du 1<sup>er</sup> Trimestre 2024 - les travaux seront à réaliser au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

**. ACHAT DE TERRAIN AUPRES DE LA SCI DU PRÉ NOUVEAU**

M. le Maire a pris contact avec le représentant de la SCI du Pré Nouveau, pour proposer l'achat d'un terrain non constructible de 170 m2 à l'arrière du parking des 3 commerces au prix 5.50 € le m2, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour de la réunion en Octobre.

**. BUDGET DECISIONS MODIFICATIVES**

Les décisions modificatives ci-dessous sont adoptées à l'unanimité :

<b><u>OBJET- DEPENSES</u></b>	<b><u>ARTICLE</u></b>	<b><u>DEPENSES/RECETTES</u></b>
Achat d'1 radar pédagogique	2158.30	+2295 €
Ecole Salle de Motricité :		
Remplacement des dalles plafond	2313.121	+1910 €
Bâtiments diverses	2313.29	-4205 €

**. DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT**

Départ à la retraite de M. FERRETTI Aldo, Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe, au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Il soldera ses congés à compter du 13 Décembre 2023. Recrutement d'un agent au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 pour le remplacer, une offre d'emploi va être déposée sur le site du CDG de La Charente.

Levée de la séance à 19H30

Le Secrétaire  
Alain LA SOUDIERE